

## RECOURS AUX PRATIQUES RELIGIEUSES EN ENTREPRISES PRIVÉES AU BÉNIN

## RECOURSE TO DEVOTIONAL PRACTICES IN PRIVATE COMPANIES TO BENIN

**Agboola Jérôme OLADJEHOU**

Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin

[oladjerme@gmail.com](mailto:oladjerme@gmail.com)

&

**Assimaila TCHAO**

Université d'Abomey Calavi (UAC), Bénin

[idriismo@gmail.com](mailto:idriismo@gmail.com)

&

**Eric ADOSSOU**

Université Nationale d'Agriculture (UNA), Bénin

[ericadossou2@yahoo.fr](mailto:ericadossou2@yahoo.fr)

**Résumé :** La promotion des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, est fonction des dynamiques que lui donnent les acteurs intervenant dans le processus de son développement. Ces acteurs, quant à eux, proviennent des milieux différents et sont par conséquent des produits des systèmes culturels, professionnels, religieux, etc., pouvant avoir d'influences directes ou indirectes sur les résultats auxquels on attend d'eux dans les structures qui les accueillent. C'est alors qu'il est important pour nous de s'interroger sur les implications culturelles et religieuses dans la mise en place d'une entreprise pouvant booster son essor. Dans cette perspective nous avons trouvé utile d'explorer le champ de multiples dynamiques religieuses intervenant dans la démarche qu'entreprennent les acteurs au profit du développement de leurs entreprises. L'objectif principal poursuivi dans cette recherche est de comprendre les raisons du recours aux pratiques religieuses par les acteurs des entreprises privées au Bénin. Ces données ont été analysées suivant le modèle structuro-fonctionnaliste. Il ressort de cette recherche que les acteurs font recours aux pratiques religieuses quand ils en ont besoin. Les principaux besoins tournent autour de la sécurité, de la prospérité ou du maintien de l'équilibre économique. Ces pratiques peuvent varier d'une confession religieuse à une autre.

**Mots-clés :** pratiques religieuses, entreprises privées, sécurisation, prospérité

**Abstract :** The promotion of companies, whether public or private, depends on the dynamics given to it by the actors involved in the process of its development. These actors, for their part, come from different backgrounds and are therefore products of cultural, professional, religious systems, etc., which can have direct or indirect influences on the results expected of them in the structures that serve them. Whereas it is important for us to wonder about the cultural and religious implications in the establishment of a company that can boost its growth. In this perspective, we have found it useful to explore the field of multiple religious dynamics involved in the approach undertaken by the actors for the benefit of the development of their businesses. The main objective pursued in this research is to understand the reasons for the recourse to religious practices by the actors of private companies in Benin. Only quantitative with one hundred and twenty-eight (128) actors. These data were analyzed according to the structural-functionalist model. It emerges from this research that the actors resort to religious practices when they need it. The main needs revolve around security, prosperity or maintaining economic balance. These practices may change from one religious denomination to another.

**Keywords:** religious practices, private companies, securitization, prosperity

## Introduction

Le domaine de l'entrepreneuriat, bien que confronté à des difficultés qui font obstacles à son émergence en Afrique, reste et demeure un véritable levier de développement local. La plupart des communautés locales, à l'ère de la décentralisation au Bénin doivent faire face aux charges pour assurer leurs autonomes. Elles doivent, de ce fait, s'orienter vers les activités pourvoyeuses de revenus, de richesses. Nous comprenons l'importance des entreprises privées dans le processus du développement local.

Comme tout domaine de l'activité humaine, les entreprises créées dans les milieux ne peuvent échapper à la forme religieuse des acteurs qui les font fonctionner. Elles seraient marquées d'une manière ou d'une autre par certaines pratiques religieuses, preuves de l'expression religieuse des humains interagissant et provenant de différentes cultures religieuses. Au Bénin, dans les localités en expansions démographiques, surtout grâce au développement des entreprises demandant une forte main-d'œuvre, il se développe une culture religieuse caractérisée par la multiplication des lieux de culte et la cohabitation de plusieurs confessions religieuses dans un même espace ou territoire géographique. « Plus qu'ailleurs, c'est en milieu urbain, et particulièrement à Cotonou, qu'est perceptible et visible, depuis le début des années 1990, en particulier par son inscription dans l'espace citadin au travers de l'organisation de croisades d'évangélisation ou de la multiplication des lieux de culte, le développement de nouvelles expressions chrétiennes. S'inscrivant dans une filiation historique avec les Églises issues de la réforme protestante, elles rejettent, parfois violemment le catholicisme, mais elles se distinguent aussi des Églises protestantes « historiques », « libérales » qui ont, à leurs yeux, perdu l'enthousiasme de leur origine et du temps des grands « réveils ». Elles se différencient encore plus fortement des mouvements prophétiques et des Églises indépendantes, comme le Christianisme céleste, quelles accusent de pratiques syncrétiques. » (C. Mayrargue, 2002).

Une entreprise privée peut être aussi vue comme une arène d'échange où différents acteurs cohabitent sans oublier l'autre aspect des intérêts discutés. C'est entre autre aussi un espace de démonstration des capacités en vue de la compétitivité. Explicitement, nous pouvons voir en entreprise, un espace de libre expression religieuse et de laïcité où seules les capacités techniques et intellectuelles seront en compétition. Mais, au même moment, nous pouvons nous demander si c'est réellement ce qui se passe dans les entreprises quand on constate en l'Africain la dominance religieuse sur ses activités ou lorsque qu'il a tendance à expliquer tout par le fait religieux. Nous pouvons aussi noter que la grande responsabilité dans l'entreprise revient au chef pour décider des orientations à donner pour l'atteinte des objectifs. Il s'agit là de s'interroger ou de voir si le sens religieux de l'acteur responsable n'oriente ou n'impacte pas la prise de décision dans une entreprise. Abordant la question dans une dimension purement religieuse, P. V. Norman (1990, pp. 196-197) montre que la foi de l'acteur est bien déterminante pour faire prospérer l'entreprise. Un des éléments caractéristiques de l'être humain ou de groupe humain, c'est la capacité à transformer son environnement et à l'adapter de façon à ce que cela l'arrange en vue de l'amélioration de ses conditions de vie sans tenir grand compte de celles de l'autre. L'être humain donc cherche à dominer et non à être dominé. On peut alors chercher à comprendre les rapports de forces qui s'installent dans ces cas. Les

théories de la lutte des classes développées par K. Marx, se retrouvent dans ces cas de figure (K.Marx &F.Engels, 1848). Donc les luttes s'installent sans que les acteurs eux-mêmes ne s'en rendent compte des réels motifs. Dès que le combat est lancé, il faut donc le mener avec les moyens disponibles (Ephésiens 6, 10 à 18). En matière des pratiques religieuses, la plupart des cas, elles sont utilisées pour les cas de lutte contre quelqu'un ou quelque chose. Il y a donc un besoin de réussite basé sur les formes élémentaires et qui embrasse les différentes dimensions de la vie de l'être dans le but d'atteindre les résultats escomptés. C'est vouloir dire que l'entreprise devient un espace complexe. On pourra alors comprendre O.Liman (2002), citant les propos de Venkatraman (1995) : « La conception de l'entreprise a évolué, ainsi l'entreprise n'est plus perçue comme une simple unité de production comme dans la période des "trente glorieuses", ou comme un portefeuille d'activités dans les années quatre-vingts (80) ou celui des compétences dans les années quatre-vingt-dix (90). À l'horizon deux mille (2000), elle est plutôt considérée comme un portefeuille d'alliances ». Cette dernière partie fait comprendre que les acteurs d'entreprise ne se mettent pas ensemble par pur hasard. Il y a forcément un lien. Cela nous amène à revenir sur certains propos des chefs d'entreprises qui souhaitent avoir avec eux des employés de la même confession religieuse, c'en est un exemple. Quelqu'un disait ceci : « *Je souhaite avoir dans mon entreprise un frère de l'église* » (Z. J., chef d'entreprise, 47 ans, juin 2018). Dans l'une des recherches précédentes, un informateur indiquait une entreprise de la place dont les employés étaient tous d'une même obédience religieuse. Il s'exprimait en ces termes : « *Je peux vous confier que certaines grandes entreprises à Porto-Novo, sont soit remplies des militants politiques ou des gens de la même confession religieuse. Vous faites une enquête, trouvez les moyens d'aller vérifier ...* » (E. D., militant d'un parti politique, 52 ans, juin 2018).

Toujours avec O. Liman (2002), citant M. Lévasseur et A. Quintart (1998), l'entreprise contemporaine n'est plus seulement une unité de production, de commercialisation ou de prestation des services, voire un centre de profit ; elle est devenue un lieu de rencontre complexe de plusieurs groupes de personnes qui y trouvent par consensus, l'occasion de poursuivre des objectifs spécifiques. Dans cet esprit de l'auteur, si les responsables des unités de production constatent que vous n'êtes plus en mesure de les aider à réaliser les objectifs, ils peuvent décider de mettre fin provisoirement ou définitivement à votre contrat. Et comme nous l'avons souligné précédemment, le chef détient ce pouvoir. Ce qu'il faut chercher à savoir c'est justement les armes dont chacun fait usage dans ces cas pour se défendre.

Dans la recherche de l'idéal de développement auquel on ne parvient pas très souvent, l'homme fait appel à des moyens de sureté et de sécurité afin de garantir la longévité et la durabilité. L'intérêt que chacun accorde à sa vie ou à ses propriétés privées lui fait faire développer des stratégies tout en puisant dans son patrimoine culturel ou religieux.

En écoutant certains discours religieux, on a tendance à croire que l'homme a plus besoin du spirituel que de la technique et de l'intelligence pour faire prospérer son affaire. Cela voudrait signifier que la réussite ou l'échec d'une entreprise doit nécessairement avoir une explication spirituelle au lieu de toujours chercher à l'expliquer par la science. Dans la plupart des obédiences religieuses, le message fort

qui retient l'attention est « *Venez et vous aurez le salut, la prospérité, la paix...* ». Il se lit à travers ce message qu'il y a un besoin dont la solution se trouverait dans la croyance en un être supposé « supérieur » à soi. Ceci gouverne pour la plupart du temps les sociétés humaines au Bénin. C'est comme s'il existe une pesanteur religieuse qui embrasse tous les aspects de la vie de l'homme.

De tout ce qui précède, nous estimons qu'il serait intéressant de comprendre les implications et les dynamiques qui entourent les pratiques religieuses des acteurs en lien avec le développement des entreprises privées au Bénin.

Afin de nous conformer aux exigences scientifiques ainsi que l'objectif fixé dans les premières lignes de ce travail, nous avons mené des entretiens auprès des acteurs pour faire ressortir les raisons de leur recours aux pratiques religieuses en contexte d'entreprises privées. Nous avons recueilli des informations qui feront l'objet du développement dans cet article.

## **1. Problématique de la recherche et approche méthodologique**

### **1.1. Problématique de la recherche**

La question des pratiques religieuses peut être appréciée sous plusieurs angles selon que les chercheurs lui accordent des sens et des explications. C'est ainsi que dans le contexte béninois, certains chercheurs, dans beaucoup de domaines, ont évoqué le lien existant entre la politique et les pratiques religieuses, la fonction publique et les pratiques religieuses. On peut donc affirmer que les pratiques religieuses embrassent tous les secteurs de la vie de l'être. Seulement que d'autres domaines restent à explorer. Dans la perspective de notre recherche le domaine de l'entreprise privée ou des sociétés privées nous intéresse. Ceci du fait qu'il doit avoir à notre avis une explication à l'irruption du religieux dans les entreprises. Notre premier étonnement c'est la résultante de certains discours des responsables d'entreprise qui estiment n'avoir pas une explication directe au résultat auquel ils sont parvenus dans leurs structures. On entend souvent les gens dire : « C'est l'œuvre de Dieu, je ne sais pas comment j'y suis parvenu ».

Au-delà des discours, abordant ce domaine de la recherche, nous notons qu'il est de plus en plus fréquent de voir des responsables d'entreprises, des employés se mettre individuellement et/ou collectivement en prières au démarrage des travaux journaliers. Certaines écoles privées invitent fréquemment des prêtres ou des responsables de cultes à venir prier pour leurs promotions surtout en début de l'année puis à l'approche des examens. Parfois, ce sont des aspersion de l'entreprise, de la boutique ou du lieu de travail. Un tour dans les marchés, très tôt le matin ou au démarrage des activités, en est pour illustration. Dans les établissements d'enseignement catholique, la prière demeure une porte d'entrée de toute activité. « Le fait religieux a fait irruption dans l'entreprise. Il y occupe aujourd'hui une place croissante. L'étude réalisée en 2016 par l'Institut Randstad et l'Observatoire du fait religieux en entreprise en atteste. Elle révèle que le nombre de conflits liés à la religion reste faible mais progresse de 6 % du total des faits religieux observés en 2015 à 9 % en 2016. Les managers sont plus nombreux à être confrontés à des revendications de nature religieuses : 48 % en 2016, contre 38 % en 2015. Ces situations ont principalement concerné les demandes d'absences pour fêtes confessionnelles (18 %)

et le port ostentatoire d'un signe religieux (21 %) » (Les rédactions Wolters Kluwer, septembre 2016).

En se demandant si ces faits ou pratiques participent aux résultats de ces établissements confessionnels ou privés, les témoignages de P. V. Norman (1990 pp. 53-57), donnent quelques exemples d'entreprises en échecs en Amérique qui ont connu de stabilité grâce aux pratiques de prière qu'il a recommandé aux promoteurs. Par ailleurs, le témoignage d'un enseignant dans les collèges catholiques de Porto-Novo, montre que la prière peut déranger quelqu'un habitué d'un esprit qu'il soit employé ou usager. Il disait ceci :

*« Quand je suis rentré dans la salle, j'ai fait la prière avec mes apprenants. À la fin, je constate qu'il y avait un apprenant qui a changé de place. Il est allé s'asseoir derrière et ses yeux sont devenus rouges. Lorsque je l'ai interpellé, il se mit à crier et demanda à sortir. Je m'y opposai. J'ai tout de suite compris qu'il était hors de lui-même et qu'il fallait l'aider. Il finit par se confier à nous et nous l'avons aidé à obtenir la délivrance » (E. A, enseignant, 59 ans).*

La prière pourrait ainsi permettre de mettre la main sur un phénomène caché qui peut porter atteinte à la vie d'une structure comme les entreprises. On pouvait aussi prendre la prière comme un moyen capable d'aider à découvrir des aspects invisibles ou des situations spirituelles cachées dans une entité comme l'entreprise. En parlant de la prière, nous faisons allusion à la confiance qu'un acteur met en une force invisible à laquelle il fait recours au moyen d'un dialogue franc et motivé. Il existerait par conséquent une relation entre foi, prière et développement de l'entreprise. Ceci nous fait penser à certains propos des auteurs dont P. V. Norman :

*« A une certaine époque, je croyais naïvement qu'il n'y avait aucune relation entre la foi, d'une part, et, d'autre part, la prospérité matérielle et la réussite professionnelle. Je croyais que seules comptaient, dans la vie, les valeurs d'ordre éthique, social et moral et que la foi se limitait à ce domaine. Maintenant, je me rends compte qu'un tel point de vue limite considérablement le pouvoir de Dieu et le développement de l'individu. La religion nous montre qu'il existe dans l'univers des forces insoupçonnées qui peuvent être utilisées par l'homme dans sa lutte contre l'échec. » (P. V. Norman, 1990, p. 196).*

Cela pourrait aussi justifier l'usage que les acteurs font des objets religieux. Ces objets ou signes étant issus d'un culte ou cérémonie sacrificielle. Ils sont dotés d'une information spirituelle ayant un effet sur les forces invisibles contraires. Nous estimons alors légitimes les propos de A. Tidjani Serpos lorsqu'il souligne l'usage de la croix par les croyants ou non n'est pas une simple chose au Dahomey (ancien nom de l'actuelle République du Bénin).

*« Mais de grâce, ne traiter pas aussi légèrement cette question si jamais vous venez au Dahomey où portes et fenêtres du riche comme du pauvre, du croyant ou de l'athée, se couvrent mystérieusement de la croix que chacun, dans son ardent désir d'éloigner le diable, trace tantôt artistiquement tantôt à la hâte, d'une main fébrile » (A. Tidjani Serpos, 1983 p. 27).*

Dans certaines villes du Bénin, parallèlement aux formations professionnelles et civiles sur l'entrepreneuriat, il se développe depuis un moment chez certains mouvements religieux, l'organisation des séances de formation sur les questions de développement des entreprises, le coaching en entreprise, etc.

## 1.2. *Approche méthodologique*

En estimant que le recours aux différentes catégories de pratiques religieuses par des acteurs s'explique par les besoins de sécurité et de réussite, nous avons fixé comme objectif de comprendre les raisons du recours aux pratiques religieuses par les acteurs des entreprises privées au Bénin. Ainsi, pour parvenir à l'objectivité de la présente recherche à caractère mixte à la fois qualitative et quantitative, les informations ont été collectées auprès d'un échantillon composé des responsables des confessions religieuses, des chefs ou employés d'entreprises ainsi que la population en général. La recherche documentaire, l'observation et l'entretien, qui ont pour outils respectifs la grille de lecture, la grille d'observation, le guide d'entretien et le questionnaire, sont les techniques qui nous ont permis de collecter des informations des employés, des chefs d'entreprises, d'autorités administratives et des populations qui sont concernées par la réussite ou les échecs des entreprises. Ces informations ont été analysées suivant l'approche structuro-fonctionnaliste.

## 2. **Recours aux pratiques religieuses par des acteurs en entreprises privées au Bénin**

Les travaux empiriques sur les pratiques religieuses en entreprises privées au Bénin ont permis de mieux comprendre les motifs du recours à des pratiques religieuses par les acteurs, d'identifier certaines pratiques liées à la sécurisation des biens et des entreprises privées, ainsi que les pratiques religieuses de réussite ou de promotion des entreprises privées au Bénin.

### 2.1. *Quelques motifs du recours à des pratiques religieuses par les acteurs*

Les principes actifs d'un système fondent les croyances en ce système. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'usage que les individus font des pratiques religieuses quand ils sont confrontés aux différentes réalités. De toutes les manières, il y a les types d'informations disponibles et l'efficacité que l'ensemble leur reconnaît. Nous pouvons alors dégager des différentes recherches que les acteurs d'entreprises ont recours aux pratiques religieuses en raison des types de besoins. Ainsi, nous notons qu'il existe plusieurs raisons de l'usage des pratiques religieuses. Certains enquêtés évoquent les raisons de sécurité, d'autres parlent des raisons de réussite, sans oublier les points de vue relatifs au maintien de l'économie.

Un informateur nous dit :

*« Si je ne fais rien pour mon entreprise pendant un temps donné, je ressens automatiquement l'effet. J'ai constaté une fois, pendant que j'étais en voyage, que mon entreprise a commencé par enregistrer des pertes. Dans un premier, j'ai lié cette situation à mon absence. Dans un second, j'ai commencé par soupçonner mes collaborateurs. J'ai alors suspendu mes activités du voyage et je suis revenu pour régler ce que je dois régler. C'est en ce moment que je me suis rendu compte de ce que je devrais faire et que je n'ai pas fait » (B. L., Promoteur d'une entreprise, 57 ans, juin 2020).*

De l'analyse des propos de ce promoteur, il se dégage qu'il a l'habitude de faire quelque chose pour l'entreprise. En continuant dans cette même logique, on aperçoit que ce qu'il fait doit être répétitif suivant une périodicité donnée. Le cas échéant, l'entreprise peut être exposée aux risques. Nous pouvons en déduire que les

entreprises privées évoluent au rythme des sacrifices ou des rituels des acteurs. Une entreprise peut connaître une évolution compte tenu des pratiques religieuses régulières de son chef ou d'un membre ayant la main pour une certaine réalité en son sein. De la même manière, les entreprises peuvent échouer au regard du retard ou de l'absence des actes religieux connus d'ordinaires qui devraient être faits pour sa prospérité. Cela nous rappelle les propos d'un autre informateur :

*« Si vous avez l'habitude de faire un sacrifice au nom de quelque chose ou simplement de l'entreprise, le jour où vous oubliez de le faire, vous allez sentir immédiatement les effets. Moi, j'avais travaillé dans une boulangerie avant de créer ma propre entreprise. Le sacrifice qu'il faut faire chaque mois, dès que vous ne le faites pas, le patron commence par le reprocher au comptable. Dans cette entreprise, le comptable a reçu l'ordre d'acheter les choses pour le sacrifice au point que cela ne doit rater même si le patron n'est pas là. Nous l'avons vécu tout le temps que j'ai passé avec eux et sans vous mentir, on a les résultats. J'ai compris que toute réussite a un prix. Cela a été une leçon pour moi car ce n'est pas là seulement que j'ai eu de pareille cérémonie » (H. T., Promoteur d'entreprise, 48 ans, juin 2020).*

La lecture faite de ces propos montre que les pratiques religieuses sont en lien avec un besoin ou une vision du chef d'entreprise. On peut aussi lire à partir de ces propos que cela est imposé par le premier responsable que cela plait ou pas aux autres. Le rituel en question, compte tenu de sa régularité, pouvait rentrer dans une certaine habitude pour les collaborateurs. Cela peut aussi entraîner chez les collaborateurs des comportements du genre pour leurs éventuels besoins de réussite. Nous pouvons prendre pour preuve l'entretien de l'informateur précédent lorsqu'il dit ceci : *« Je ne fais pas exactement comme mon ex-patron, mais compte tenu de ma confession religieuse, j'ai adopté une manière de faire régulière dans ma propre entreprise. J'ignore le vrai sens de ce que mon ex-patron faisait, mais s'il insiste sur la régularité des cérémonies c'est que cela lui est trop cher ou est d'une certaine importance et nécessité » (idem).*

La loi ou le principe de la concurrence amène certaines personnes à adopter des pratiques religieuses pour la sécurité des entreprises. Un informateur dit ceci :

*« Nous sommes dans un monde de concurrence. Pour ma part, je n'attends pas avoir une surprise désagréable avant de réagir. Je fais des cérémonies pour protéger mon environnement d'affaires. Il arrive même que je distribue des choses dans mon entourage ou à mes collateurs voire les clients. Personne ne peut imaginer le vrai sens, mais pour moi, c'est plein de sens et pour un objectif bien précis. Il faut dire que c'est un défi pour moi parce que ce sont les proches de mon feu père qui ont détruit son activité. C'est le souci, de cette situation qu'il a subi, qui l'a tué. Étant un averti, je dois prendre les dispositions utiles. Ce que je dis n'engage que moi. Ce que je fais me permet de renouveler le pacte avec mon entourage d'affaire. Si malgré tout cela, quelqu'un agit autrement, ce n'est plus mon problème. Il va tirer les conclusions lui-même » (T. I., Promoteur d'entreprise, 54 ans, juin 2020).*

Ce promoteur d'entreprise souligne à travers son entretien qu'il faut prendre des dispositions pour sécuriser son entreprise. On peut lire à travers son intervention que les collaborateurs peuvent comploter pour la destruction de l'entreprise. Cela est plein de sens pour le cas des répétitions des pratiques religieuses dans les entreprises. Les acteurs sachant bien qu'ils sont du monde visible et qu'ils ont à faire avec l'invisible, ce monde de surprises, n'ont plus d'autres choix que de continuer à faire des pratiques dans le souci de ne pas se laisser aux situations imprévues. Il n'en demeure moins que les acteurs font recours aux usages des pratiques religieuses selon les circonstances et les situations auxquelles ils font face. C'est ce que tente d'affirmer un informateur :

*« Je peux vous dire que le recours à une pratique donnée dépend de l'information préconçue sur cette dernière. Si tu es dans le besoin de sécurité, tu ne peux qu'utiliser les pratiques religieuses en liaisons avec la sécurité de ton entreprise. Quand on souffre d'un mal, il faut le dire clairement afin que les uns et les autres puissent savoir ce qu'il te faut donner pour ta santé. Par exemple quand l'entreprise est à ses débuts, on pense plus aux pratiques religieuses de prospérité, d'élargissement de domaines ou de clients. Mais quand c'est une entreprise ayant déjà une assise dans la localité ou dans le domaine d'intervention, on pense plus au maintien de la renommée ou de sa sécurité vis-à-vis de son environnement et des influences extérieures. Dans ce cas précis on cherche à s'imposer et à dominer les autres. Il est vrai qu'il y a toujours les choses qui vous échappent cependant on arrive à maîtriser les tendances afin de minimiser les dégâts » (K. M., Promoteur d'entreprise, 49 ans, juin 2020).*

Les propos de cet enquêté nous font dire que les pratiques religieuses peuvent être d'une part pour sécuriser ou pour la prospérité. Le choix des pratiques dépend des circonstances et des besoins. On peut faire recours aux pratiques religieuses de sécurité lorsque l'entreprise se trouve face à une situation de menaces extérieures. Ces pratiques sont donc capables de protéger les entreprises contre toutes forces invisibles pouvant porter atteinte à son épanouissement, à sa prospérité. Le recours est fait aux pratiques de promotion quand l'entreprise est encore à ses débuts.

## **2.2. Pratiques religieuses liées à la sécurisation des biens et des entreprises privées au Bénin**

L'être humain, dans la plupart des cas, cherche à résoudre au quotidien des besoins fondamentaux dont l'un est la sécurité. Dans cette lutte sans fin contre toute adversité, il se développe des stratégies que seuls les acteurs peuvent en témoigner. Cela rend diverses les appréciations et les commentaires du fait que les cultures évoluent et connaissent des mutations. Pour mieux comprendre certains aspects allant dans le sens de la sécurisation individuelle ou collective, nous nous sommes penché dans le cadre de cette recherche, à analyser les besoins de sécurité qui peuvent pousser les acteurs à faire recours aux pratiques religieuses à Porto-Novo. La terminologie par laquelle on désigne les pratiques religieuses de sécurité est le « Glo » en langue locale Goun. Cette terminologie est utilisée pour signifier que cela sert de barrières ou de colonnes de rempart érigées pour contrattaquer le mauvais ou le malheur qui peut arriver au promoteur ou à l'entreprise. Dans ce sens, ces pratiques religieuses sont utilisées pour lutter contre les forces invisibles qui peuvent nuire à la santé de l'entreprise. Ces pratiques sont multiples et multiformes. Cela peut aussi varier d'une religion à une autre, d'un acteur à un autre. En se référant à cette recherche nous pouvons retenir que le recours à ces types de pratiques religieuses dépend fortement des informations véhiculées dans la localité au sujet desdites pratiques. Voici le point de vue d'un informateur :

*« J'ai un point sensible à ma religion et je ne voudrais pas vous livrer toutes les informations. Mais ce qui est sûr, vous pouvez avoir un jour besoin de moi ou de faire recours à moi pour les besoins du genre. Dans ma ferme, j'ai fait recours à un vodoun pour la protéger contre les voleurs. Tout le monde est informé de la dangerosité de ce vodoun quand on vole sans être autorisé à aller dans le champ où ce vodoun est érigé. Moi je l'ai fait parce que les gens me volaient beaucoup. Mais au-delà de ce vodoun, ma ferme est aussi protégée autrement. En prenant le cas du vodoun c'est parce que c'est une ferme. Mais pour ceux qui sont dans mon usine, sans oublier ceux qui sont avec les bétails, j'ai aussi procédé autrement. Mais ils sont informés de ce que j'ai fait. Si malgré cela quelqu'un ose voler, il en fera les frais. Moi j'ai pris ces dispositions à*



*cause des gens qui pourront quitter ailleurs pour commettre des forfaits. Et si les gens qui collaborent avec moi veulent aussi me voler, ils vont se faire connaître. J'ai beaucoup investi sur mes fermes il faut que je puisse en retour jouir des fruits » (H. J., 64 ans, Promoteur des fermes, juin 2020).*

On retient que c'est parce que les populations de ce milieu volent que le promoteur a recours à une solution qui pourrait l'aider à se sortir d'affaire. Il trouve que la manière de sécuriser qui peut être efficace c'est le fétiche. Cet acteur n'a pas livré tous les éléments qui entourent le système de sécurisation de sa ferme mais nous retenons fondamentalement le fétiche qui est érigé. Dans son développement, tous les collaborateurs sont informés de ce qui est fait. Cela sous-entend qu'en quelque sorte, ils ont tous connaissance des risques qu'ils courent en allant voler dans la ferme. Nous pouvons retenir de cette intervention qu'il revient au chef d'entreprise de trouver les moyens pour sécuriser son avoir et ses biens. Il fait usage des pratiques religieuses selon l'efficacité de ces dernières. Lorsque nous nous sommes intéressé à l'effet du fétiche, il nous dit ceci :

*« Le vodoun, tout le monde le sait. Dès que tu prends quelque chose dans le champ ou sur la ferme et que tu manges, tous ceux qui en mangeront mourront de maux de ventre. Les plus courageux et surtout celui qui est allé prendre avant de mourir va l'avouer. Ce sont les cas extrêmes. Moi j'ai opté pour cela parce que c'est compte tenu de ce que je vis. Je n'ai pas de menace spirituelle. Ce sont les gens du milieu qui veulent me vider après avoir tout vendu. J'ai plusieurs fois menacé verbalement, mais comme cela continue, je sais qu'ils ont connaissance de ce vodoun c'est pour cela que je me suis tourné vers. Cependant, ce n'est que le vodoun seul qui existe, j'ai entendu parler d'une autre cérémonie qui se fait pour empêcher les gens de venir vers votre propriété. On m'a dit que c'est efficace mais je ne l'ai pas encore fait. Puisque je suis parent, et j'ai des enfants qui peuvent venir à la ferme et trouver les choses qu'ils peuvent manger sur le champ. Si je ne suis pas informé, ils peuvent mourir fatalement. J'ai donc de remède aux effets et tous ceux qui avouent leur forfait, on peut encore les sauver. Cela me permet de lui reprendre ce qu'il m'a volé et éviter des pertes enregistrées. J'allais oublier, j'ai plusieurs fois pris de gardiens. Certains sont devenus complices du vol et d'autres sont victimes de leur méchanceté» (idem).*

Nous comprenons la pertinence du choix de ce promoteur de la ferme. Il fait comprendre que même avec les hommes comme gardiens, la sécurité n'est pas garantie à cent pour cent. Il a donc pris à volonté la décision de mettre un terme au vol en faisant option parmi tant d'autres pratiques existantes. La particularité ici, c'est que les travailleurs et l'environnement de l'acteur, sont largement informés du type de pratiques pour la sécurisation des biens. Cela peut avoir des risques pour l'acteur. Tout simplement parce que nous pouvons trouver des agents ou autres individus ayant le contre de cette pratique utilisée. Par conséquent, la sécurité n'est plus totalement assurée. Nous estimons que le fait d'être informé des pratiques religieuses du promoteur, cela peut pousser certains travailleurs ou collaborateurs à prendre de distance. Nous pouvons aussi assister aux conflits de pratiques pouvant entraîner une neutralité des forces. Ces cas de figures peuvent être dangereux pour l'organisation. Nous avons voulu aussi comprendre si étant conscients des pratiques du promoteur ou du premier responsable de l'entreprise les employés font une franche collaboration ou quand il s'agit des cérémonies ou des rituels pour les pratiques, ils sont écartés. Un employé nous informe :

*« Moi je sais qu'il fait ses choses mais quand il s'agit des cérémonies pour le vodoun, je ne participe pas et lui-même, il nous respecte dans nos religions. Mais il*

*faut dire qu'il en fait régulièrement. Dieu seul sait ce que cela lui coûte chaque année. Cela ne m'empêche pas de venir travailler ici. Le fait qu'il me respecte ma religion et mes pratiques c'est déjà bon. C'est le travail qui m'a amené, je peux aussi partir quand je serai satisfait. Les gens ont fait ici avant moi, ce qui est sûr je partirai aussi un jour si je ne suis plus satisfait et peut-être si je sens des menaces pouvant me nuire » (K. T., employé, 46 ans, juin 2020).*

Pour cet employé, il n'y a aucun inconvénient à collaborer avec les acteurs de cultures religieuses différentes. Il est aussi bien conscient de ce que fait son patron pour la promotion et la sécurité de l'entreprise. Ce point de vue est celui de beaucoup d'autres employés qui estiment que la différence religieuse ne peut normalement compromettre le vivre ensemble dans les entreprises. Chaque acteur prend ses mesures sécuritaires et donne le libre choix aux collaborateurs. Ily a cependant d'autres qui pensent que c'est le même Dieu et que le fait de participer aux rituels n'entache en rien leur croyance. Nous pouvons retenir ceci :

*« Moi je pense que Dieu est unique, mais chacun l'adore à sa manière. Je ne me rappelle plus de la partie de la bible qui dit que ce n'est pas ce qu'on mange qui rend l'homme impure mais plutôt ce qui sort de l'homme. Lorsque tu travailles quelque part et que tu partages les points de vue du responsable, on s'entend mieux et cela te garantit ton boulot. Si ce qu'il fait n'est pas pour faire le mal, je partage. Je suppose que ce qu'il fait c'est pour le bonheur de son entreprise, nous sommes d'accord que lorsque l'entreprise subsistera, nous aurons aussi notre part. Mais quand l'entreprise va connaître un échec, la plupart d'entre nous vont partir. Il y a un autre aspect de la chose. Si le promoteur fait ses sacrifices et que toi tu n'en participes pas, lorsqu'il y aura une situation, il peut dire que c'est à cause de toi que son entreprise a connu cela. En ce moment les premières victimes seront ceux qui n'y participent pas. Ce que je sais aussi c'est que le promoteur ne peut pas imposer ses pratiques religieuses à un employé puisque ce n'étaient pas les closes du départ. Toutefois, il existe des gens qui mettent ces éléments comme principes de leur vivre ensemble » (D. Q., employé, 49 ans, juin 2020).*

On peut lire à travers les propos de ces informateurs que malgré les divergences de cultures religieuses, chacun essaie de respecter l'autre dans son identité culturelle. L'employé et l'employeur sont tous conscients de la laïcité dans les fonctions au Bénin. Cela va sans dire que les différences religieuses n'entachent pas la vie socio professionnelle dans l'entreprise. C'est aussi le point de vue de certains auteurs qui estiment que le droit au travail est un droit de laïcité et qu'il existe des textes juridiques qui protègent le travailleur. Selon un article publié par Murielle-Isabelle CAHEN, il faut noter qu'en France, la loi du 9 décembre 1905 est venue instaurer une séparation entre l'Église et l'État, séparation qui demeure aujourd'hui la fondation principale de la question de la religion au sein de l'entreprise. Elle soutient en effet, à travers son article 1, que « La république assure la liberté de conscience ». Elle souligne par la suite que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Ces termes sont équivoques, et intéressent en ce sens où l'on peut ici faire le lien entre religion et entreprise. Comme le rappelle le Ministère du Travail dans son récent « guide pratique du fait religieux dans les entreprises privée », au sein du préambule : « l'entreprise a une finalité économique, mais elle est également un lieu de socialisation, de discussion, d'interactions, voire parfois de confrontations puisque le salarié y est aussi un individu avec son histoire, ses convictions, sa culture, ses croyances ou sa non-croyance ».

Elle ajouta que dès lors, il est nécessaire de confronter, au regard de cet environnement, religion et entreprise, et plus précisément le principe de liberté de

religion garanti en France par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, avec celui de la libre manifestation de cette croyance, qui peut être restreinte sous certaines conditions.

En se référant au rapport du Cadre juridique de la liberté religieuse et son application publié en novembre 2018 : « Le fondamentalisme religieux n'a jamais fait partie des traditions du Bénin, que ce soit dans sa législation ou dans la pratique religieuse de la population. La Constitution du pays définit le Bénin comme un État laïc qui interdit la discrimination religieuse. La liberté religieuse y est inscrite comme un droit fondamental de l'homme et est considérée comme un principe de base des rapports interreligieux ».

Selon un rapport publié en mai 2020, portant sur "Religion dans l'entreprise : quelles sont les règles ?", la Direction de l'information légale et administrative en France fait savoir que l'employeur ne peut pas interdire au salarié d'avoir une conviction religieuse. Toute sanction ou discrimination en raison de la religion du salarié est illégale. Le droit de manifester sa religion ne peut pas être interdit de façon générale et absolue. Toutefois, certaines limites peuvent être posées si elles sont justifiées par la nature des missions du salarié. Le règlement intérieur de l'entreprise peut aussi limiter l'expression des opinions personnelles et religieuses.

Revenant sur des besoins de sécurité chez les acteurs en entreprise, nous pouvons noter qu'au-delà de l'aspect visible des pratiques religieuses, il existe toute une gamme de pratiques dont seuls les auteurs peuvent en témoigner et au regard des éléments utilisés. En dehors du cas général de l'entreprise, chaque acteur de son côté fait recours à des pratiques pour se protéger et protéger son statut. Un comptable nous raconte :

*« J'ai perdu deux fois déjà le job. Je suis dans la troisième entreprise. Les raisons qui m'ont fait partir des deux premières, ce sont des pertes d'argent. Dans la première j'ai perdu plus de million en intervalle de deux mois sans que je n'étais pas complice et auteur du vol. Dans la deuxième entreprise, il s'agit de la même chose presque mais cette fois-ci, j'ai eu écho avant l'acte. Seulement que je n'avais pas les moyens de me protéger ou de me défendre. Avant de trouver cette entreprise, j'ai posé le problème à un dignitaire qui m'a proposé des solutions parmi lesquelles j'ai choisi ce qui retenait mon attention compte tenu des pertes d'argent. Je suis dans ma neuvième année ici. Je n'ai plus jamais connu de perte et comme j'aime mon travail, je m'applique et tout se passe bien. Je peux vous dire que les pertes dans les autres entreprises n'étaient pas dues à mon incompetence, mais parce qu'il y avait une force invisible dont je n'avais pas connaissance. Il arrive des fois où je soupçonne mes responsables ou collaborateurs directs. Ce qui n'était pas vraiment le cas. Je suis allé me plaindre à quelqu'un que mon directeur ou quelqu'un aurait photocopié ma clé du bureau. Ce que j'ai fait finalement avec le dignitaire a tout révélé et m'a permis de comprendre certaines choses dans le spirituel afin de me protéger dans cette nouvelle fonction et assurer ma sécurité financière » (V. P., comptable d'une entreprise, 46 ans, juin 2020).*

Prenant appui sur les propos de l'informateur, les forces invisibles sont capables de détruire la vie d'un agent tout en portant atteinte à l'évolution de l'organisation. De ce fait, les uns et les autres informés d'une pareille situation peuvent prendre des mesures appropriées pour sécuriser le statut et la vie de l'organisation. Dans cette perspective, la recherche de moyens de sécurité est tout à fait légitime pour un acteur du privé qui n'est pas sûr de trouver mieux s'il a un problème dans sa structure. Cela explique les multiples stratégies de protection.

C'est aussi le point de vue d'un autre informateur, comptable qui relate :

« Pendant longtemps dans cette entreprise, j'ai enregistré des pertes au point que mon chef a commencé par douter de mes compétences. Ma seule chance c'est qu'il a été patient et tolérant envers moi. Il y a des mois ici où je vis sans salaire parce que je prenais mon salaire pour rembourser des pertes d'argent liées à ma fonction de comptable. J'ai alors décidé de quitter sous prétexte que c'est dans l'entreprise qu'il y a un esprit qui m'en voulait ou parce que peut-être mon patron a un esprit qui ne veut plus de moi. Mais un jour j'ai posé le problème à un ami de promotion qui me faisait comprendre que lui-même avait vécu de pareille chose. Mais qu'il s'en est sorti grâce à l'intervention d'un religieux. C'est ainsi qu'il m'a conduit vers ce dernier. Une fois au contact de ce dernier, j'ai découvert que c'est dans ma famille que se trouve l'origine de mon malheur et qu'il fallait finir avec par les cérémonies. Étant dans l'obligation, j'ai fait des prêts pour régler et à la fin le religieux m'a confié des choses à mettre dans mon bureau et aussi dans ma caisse. Depuis ce temps, je n'ai plus enregistré de pertes. Une fois mon patron a vu ce que j'ai mis dans mon bureau, étant un chrétien, il a commencé par avoir peur de moi. Il a fallu que je le lui explique pour qu'il puisse me comprendre. Je voudrais signifier que les connaissances acquises dans les formations professionnelles doivent s'accompagner des pratiques de sécurité pour sauvegarder son poste ou son travail. Le malin existe partout et comme on est dans un monde dominé par l'invisible, il faut prendre des dispositions spirituelles pour se protéger » (W. H., comptable, 54 ans, juin 2020).

Nous comprenons que ce n'est pas forcément à cause du promoteur ou des collaborateurs que les acteurs d'entreprise ont recours aux pratiques religieuses mais surtout à cause des forces invisibles des diverses origines. Nous avons aussi voulu comprendre si les acteurs d'entreprise ont recours aux pratiques religieuses pour sauvegarder et sécuriser leur emploi ou leur poste. Les informations recueillies sont les suivantes.

### **2.3. Pratiques religieuses de réussite ou de promotion des entreprises privées au Bénin**

Lorsque l'on aborde la question de réussite ou de succès, nous faisons allusion à la promotion des activités dans les organisations ayant pour conséquences des résultats observables, au regard des indicateurs de performances liés au mécanisme de fonctionnement. La problématique du succès ou de réussite d'une entreprise se fonde sur certains éléments capables de faire porter le niveau de l'entreprise quelles que soient les orientations techniques, professionnelles et culturelles. Tout en étant conscient que dans le domaine des affaires la première chose qui saute à l'œil est l'aspect technique ou intellectuel, nous avons voulu explorer d'autres paramètres non moins négligeables. Parmi ces paramètres, le contact culturel ou cultuel de l'acteur est capable d'influencer sa décision. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons décidé de comprendre des relations d'interdépendance de l'acteur avec le système dans lequel il évolue. Les résultats du terrain nous réconfortent.

« S'il y a quelque chose qui me pousse à agir dans mon entreprise, c'est justement ma promotion et celle de l'entreprise. J'ai effectué un pèlerinage au cours de laquelle j'ai offert un beau cadeau à mon Dieu. Je vous dis que c'est quelque chose qui m'est très chère que j'ai offert à l'occasion de ce pèlerinage. À mon retour, j'ai gagné un grand contrat que je n'ai jamais imaginé. Cela a été un grand témoignage de ma vie. J'ai dû commencer par multiplier les offrandes puisque j'ai compris que la parole de Dieu se confirme quand on s'abandonne. Un autre secret que j'ai découvert après c'est la dîme. J'avais une mauvaise compréhension de la dîme. Mais à l'instant que je suis instruis sur la pratique de la dîme, je vous assure que je n'ai plus de problème de faillite. Mes activités marchent normalement » (A. P., Chef d'entreprise, 56 ans, juin 2020).

De la lecture des propos de cet informateur, nous dégagons que chez les chrétiens, le don à un rôle très important. Il indique quel était le sens de ce qu'il a offert à son Dieu lors de son pèlerinage. C'est pour signifier que les dons ne peuvent pas être agréés que lorsque celui qui donne le fait avec foi et pleine de conviction. Cela pourra nous faire penser à Abel et Caïn dans le livre de Genèse « *A la fin de la saison, Caïn apporta au Seigneur une offrande de fruits de la terre ; Abel apporta lui aussi des prémices de ses bêtes et leur graisse. Le Seigneur tourna son regard vers Abel et son offrande, mais il détourna son regard de Caïn et de son offrande* » (Genèse 4, 3 à 5). Au-delà aussi de la foi, nous pouvons aussi voir ce qui est donné, sa valeur pour celui qui donne. Nous avons noté chez beaucoup de nos informateurs, le caractère sacré du don. Les acteurs donnent à un être suprême, donc il faut donner ce qu'on a de plus cher, qui sera agréable aux yeux de l'être à qui on donne. A la suite de l'histoire de Caïn et Abel nous comprenons que lorsque votre offrande est accueillie, vous avez la faveur de Dieu, la bénédiction. C'est certainement la raison de la colère de Caïn qui s'imagine déjà ce que sera son frère Abel dans les jours à venir.

Quand on parle de "don", nous pensons à la perspective de M. Mauss (1921), étendant son hypothèse aux sociétés antiques, il s'agit de formuler l'idée selon laquelle le potlatch serait la forme fondamentale de l'échange, qui se serait progressivement dégradée dans les sociétés modernes. C'est à notre avis le sens de don qui facilite la cohésion dans les cultures. Mais cette pratique semblerait perdre sa place au profit de la recherche ou de la course vers l'individualisme. On peut déduire, d'après M. Mauss, que les acteurs ont perdu le sens de don avec l'évolution des sociétés. Cependant, ceux qui continuent de croire à cette pratique reçoivent les fruits.

Par ailleurs, avec l'Essai sur le don, forme archaïque de l'échange, M. Mauss (1923-1924) présente le « don » s'insère ou plus précisément le triptyque « donner, recevoir, rendre », au sein des sociétés archaïques, dans un système « social total » pour impliquer des facteurs religieux, économiques, politiques, familiaux et juridiques. Cela contribue à faire structurer le don et à le faire exister.

Dans cette position, M. Mauss trouve les moyens lui permettant d'appréhender de façon fine les rapports entre le collectif et l'individuel, entre la contrainte et la liberté, et donc de traiter de questions tant anthropologiques que psychologiques. Nous voyons là son principal point de rupture avec É. Durkheim qui, traitant « les faits sociaux comme des choses », établit une différence de nature qui fonde la spécificité de l'objet sociologique (Microsoft Encarta, 2009).

En considérant le don comme une pratique religieuse non moins négligeable pour la promotion des entreprises, nous constatons qu'il y a une intention qui l'accompagne et qui lui donne une efficacité. Cette intention peut prendre plusieurs formes. On peut considérer le don comme élément expiatoire, de reconnaissance, d'incitation. Les propos de l'informateur suivant montrent le volet d'incitation.

*« Je ne peux jamais oublier ce que Dieu m'a fait. Imaginez que cette entreprise a roulé à perte pendant des années au risque de se voir fermer. Mais le miracle s'est produit avec une démarche forte de foi que j'ai accomplie dans ma vie. Il y avait un ami pratiquant de sa confession religieuse qui m'a invité une fois à une séance de prière. J'ai longtemps hésité mais j'ai fini par céder puisque c'est moi qui suis dans le besoin. Sur les lieux, un prédicateur prend la parole et donne les bienfaits du don gratuit à Dieu à travers ses serviteurs quels que soient leurs rangs ou qualités. Ce*

*jour, je n'avais rien sur moi mais j'ai décidé d'en faire comme c'est demandé. Sans vous perdre le temps, j'ai choisi une église en construction et j'ai offert des carreaux pour l'autel. C'est sûr que cela ne suffirait pas mais j'ai fait selon mes capacités. La semaine n'a pas terminé et j'ai eu une commande dont le bénéficiaire faisait des multiples de ce que j'ai offert. La parole de Dieu se réalisa. Si tout le monde pouvait comprendre et l'y croire, ce serait pour notre bonheur » (S. Z., Chef d'entreprise, 62 ans, juin 2020).*

Le don selon ce chef d'entreprise a pour fonction de déclencher la faveur de l'être à qui il est adressé. L'intention perçue dans ce cas est un saut dans le néant qui vient réveiller le désir de l'être. Les témoignages de l'efficacité de ce geste sont légions chez les acteurs. Seuls ceux qui l'ont essayé peuvent en savoir quelque chose.

Il faut aussi faire remarquer que le don peut aussi prendre la forme d'élément expiatoire.

*« J'avais mené une vie désordonnée et j'ai enregistré des pertes énormes dans mon entreprise. Pour recevoir le pardon et faire réparation, un responsable religieux m'a conseillé de faire des dons aux maisons de pauvres ou des orphelinats. Il m'a fallu beaucoup d'autres sacrifices pour parvenir à là où je suis aujourd'hui. Un ami prêtre m'a recommandé un certain nombre de célébrations à l'intention de mon entreprise. J'ai aussi participé à beaucoup de prières et aux séances de délivrance afin de parvenir à l'annulation des sorts scellés. Cette situation m'a servi beaucoup de leçons sur le plan spirituel et en guise d'expiation, j'ai fait, avec le soutien de certains aînés dans la foi, des chemins de croix et des jeûnes surtout les mercredis et vendredis sur une certaine période. C'est mon histoire personnelle qui était à la base de mon échec avec pour conséquence directe la déstabilisation de l'entreprise. J'ai pris mon destin désormais en main et je pense que ça va aller » (D. H., Chef d'entreprise, 39 ans, juin 2020).*

Comme cet informateur, la pratique de don ou de la charité envers les églises, les serviteurs de Dieu ou un fidèle quelconque se voit comme un facteur d'expiation chez nombreux des enquêtés. Cette pratique chez les chrétiens trouve plein sens dans le livre de Siracide: « Comme l'eau éteint le feu qui flambe, ainsi l'aumône efface le péché » (Siracide 3, 30). Le péché étant vu comme la chose qui déclenche la colère de Dieu, on peut comprendre qu'en donnant plus à Dieu à travers les œuvres de charité, l'homme reçoit en retour le pardon de ses péchés et par conséquent tout ce qu'il entreprend marche. Ces mêmes habitudes du don ou de charité se retrouvent dans certains comportements chez les pratiquants de l'Islam. Les musulmans ne cessent de faire des offrandes aux pauvres et parfois distribuent des choses dans les quartiers ou devant les mosquées. Ce geste souvent récurrent est plein de sens pour les pratiquants. Le don c'est aussi le signe de reconnaissance et d'anticipation sur l'avenir. Nous avons noté chez les informateurs que le don est une manière de dire merci à celui qui a permis d'obtenir une faveur, un bien et c'est également une manière de lui de continuer de la sorte. C'est ce qui se précise dans les propos recueillis :

*« Comme on le dit souvent, l'enfant qui sait dire merci recevra davantage. Tout ce que nous avons vient de Dieu. Nous devons lui être reconnaissants. J'ai gardé cette attitude de mes parents chrétiens. Mon père et ma mère m'ont raconté plusieurs fois leurs témoignages sur le sens du bienfait. J'ai pas mal de témoignages de feu Jean PLIYA sur la dîme et ses bienfaits. J'ai alors décidé, depuis que j'ai créé mon entreprise de donner régulièrement la dîme de mes revenus que je donne au prêtre de mon choix ou sur ma paroisse. J'ai aussi l'habitude de visiter les centres psychiatriques ou les prisons ainsi que les orphelinats. C'est pour dire que je n'ai jamais eu de problème qui me dépasse jusqu'à ce jour. Mes collaborateurs ont tenté plusieurs fois de me voler, mais je ne parviens pas à savoir les moyens par lesquels je les ai toujours surpris. Vous voyez je n'ai pas de gardien mais j'ai une protection naturelle. Autour de moi on a*

*constaté que les gens défoncent les portes pour ramasser. Je suis sûr aussi que je suis dans des combats de concurrences, mais je n'ai pas peur. Le Seigneur est là pour combattre à ma place. Je n'ai pas à m'inquiéter de l'avenir » (G. R., Chef d'entreprise, 56 ans, juin 2020).*

La lecture des propos de ce chef d'entreprise nous fait dire que celui qui donne à Dieu est sous sa constante protection. Il n'a pas peur de l'avenir ni de n'importe quel adversaire dans le domaine d'activité. Pour lui Dieu est à l'œuvre pour ceux qui y mettent leur espoir (Jean 5, 17). C'est pour signifier que Dieu combat à leur place dans l'invisible. Même si quelque chose arrive, ils sont dans l'assurance de vaincre (Siracide 3, 31).

En partant des propos du même chef d'entreprise, nous notons que secret de protection se trouve dans la capacité des acteurs à donner la dîme de leur revenu. En d'autres termes, lorsque vous avez la protection, votre réussite est possible. C'est ce que tente de confirmer un autre informateur qui le compète lorsqu'il avance les propos ci-après :

*« Je suis fonctionnaire à la retraite. Ce n'est qu'à ma retraite que je suis rentré dans le commerce. Je peux vous affirmer que c'est dans cette activité que j'ai réalisé beaucoup de choses même au-delà de tout le moment que j'ai passé dans la fonction publique. Mais je tiens à souligner que c'est vers la fin de ma carrière, que j'ai connu, grâce à un enseignement dans l'église, la pratique de la dîme. Celui qui a présenté cet enseignement nous faisait comprendre à travers des versets bibliques tous les bienfaits de cette pratique de dîme. J'étais ce jour avec mon épouse qui me regardait au cours de cette soirée d'enseignement. Ce qui m'a le plus intéressé dans son développement c'est l'aspect de la protection des personnes et des biens qui était une première qualité ou caractéristique essentielle de la dîme. Plus tard dans mes recherches personnelles j'ai découvert beaucoup d'autres avantages de la dîme dont je ne peux pas tout détailler ici. Pour ma petite expérience du pratiquant, j'ai compris que c'était la vérité. Mes enfants qui tombaient régulièrement malades, je n'ai jamais vécu cela. C'est également dans la période que j'ai connu mes plus grands avancements au service. C'est ce que j'ai pu faire comme économie qui m'a permis de me lancer dans cette activité. Vous comprenez que j'ai déjà pris goût, je ne peux que continuer. Voilà où j'en suis dans mes activités. Je tiens à notifier que c'est la parole de Dieu qui est tout pour nous mais nous ne la pratiquons pas ou la plupart d'entre nous la méconnaissions. C'est vrai que j'ai d'autres dévotions et pratiques liées à ma religion cependant je témoigne de l'efficacité de la dîme pour mes affaires. Il y a des moments où je me demande si c'est mon savoir-faire qui me permet d'avoir ces résultats. Je me rends compte après observations des choses de mon entourage que ce n'est pas de ma force. Il doit avoir une force invisible qui agit puissamment sans que je ne me gêne outre mesure. Je lie tout ceci à la providence divine. Dieu n'a pas changé, c'est plutôt nous qui ne lui laissons pas la main ou la place d'agir dans nos vies » (A. S., Chef d'entreprise, 68 ans, juin 2020).*

Les discours tenus par ce commerçant montrent qu'au-delà de la protection, la pratique de la dîme est un grand facteur de réussite, de promotion dans les affaires et par conséquence des entreprises. Selon lui, il se déploie une grande puissance divine lorsque les hommes pratiquent la dîme. Nous pouvons retrouver le sens de ces propos dans la bible :

*« Non ! Moi, je n'ai pas changé. Mais vous, vous ne cessez d'être fils de Jacob. Depuis les temps de vos pères, vous vous écarterez de mes prescriptions et ne les observez pas. Revenez à moi et je reviendrai à vous, déclare le Seigneur le tout-puissant. Vous dites : « Comment revenir ? » Un homme peut-il tromper Dieu ? Et vous me trompez ! Vous dites : « En quoi t'avons-nous trompé ? » Pour la dîme et les redevances. Vous êtes sous le coût de la malédiction et c'est moi que vous trompez.*

*Apportez intégralement la dîme à la salle de trésor. Qu'il y ait de la nourriture dans ma Maison. Mettez-moi donc à l'épreuve à ce propos, dis le Seigneur le tout puissant, pour voir si je n'ouvre pas pour vous les écluses du ciel et si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. Je tancerai en votre faveur l'insecte vorace pour qu'il ne détruise pas les produits de votre sol et que la vigne de vos campagnes ne soit plus stérile, déclare le Seigneur le tout-puissant. Heureux vous proclameront toutes les nations, car vous serez une terre de délices, déclare le Seigneur le tout-puissant. » (Malachie 3, 6 à 12).*

Pour les acteurs rencontrés, la pratique de la dîme en entreprise est une manière de demander à Dieu de prendre le contrôle de tout ce qui peut se passer dans l'entreprise. Ils sont rassurés qu'il ne se passera autre chose que la bénédiction et le bonheur puisque rien n'est au-dessus de Dieu.

### 3. Discussion

Les travaux existant et ceux réalisés sur les pratiques religieuses au Bénin et ailleurs témoignent de l'intérêt que les acteurs accordent à leur propriété. Il est aussi noté que lorsqu'on parle des entreprises privées, les acteurs sont très accrochés à leur promotion. Ce qui justifie l'importance du recours aux pratiques religieuses. En abordant les raisons du recours à ces dernières, certains attestent qu'ils y ont recours pour la sécurisation et la promotion des entreprises. Ces points de vue trouvent leurs sens dans les récits de P. V. Norman (1990), les livres de la bible.

Malgré les textes sur la laïcité et autres dans les entreprises, les acteurs continuent de s'adonner à leurs pratiques. Cela nous renvoie encore vers le texte du 12 mai 2020 portant sur "Religion dans l'entreprise : quelles sont les règles ?", qui stipule que toute sanction ou discrimination en raison de la religion du salarié est illégale. Le droit de manifester sa religion ne peut pas être interdit de façon générale et absolue. Toutefois, certaines limites peuvent être posées si elles sont justifiées par la nature des missions du salarié. Le règlement intérieur de l'entreprise peut aussi limiter l'expression des opinions personnelles et religieuses.

Nous retenons alors l'attachement à la culture religieuse est un grand déterminant dans le recours aux pratiques. La foi ou la croyance donne sens au choix des acteurs dans leurs entreprises. Chez les chrétiens, cette croyance prend source des histoires passées et des vécus témoignés (Genèse 4, 3 à 5). Dans la plupart des cas chez les chrétiens, les sacrifices directs sont proscrits d'où la valeur du don comme offrandes à Dieu pour implorer son secours, sa protection et sa bénédiction. Nous revenons ici sur le caractère sacré du don chez beaucoup des informateurs. Les dons sont l'expression de la reconnaissance envers un être « suprême ». Cela traduit le fait de donner ce qu'on a de plus cher, afin de le rendre agréable à l'être auquel est adressé ce don. Lorsque celui qui reçoit est content, les fruits sont inévitables. Nous comprenons alors que le don est valorisé chez les humains quelles que soient leurs religions. Toutefois, le don peut prendre toutes ses formes : sacrifice, reconnaissance, œuvre de charité, offrande, dîme, etc. Chacun fait option selon sa conviction, sa compréhension, son sens du type ou de la qualité du don.

M. Mauss (1921) reprend ce caractère important du don pour l'étendre à son effet sur la cohésion dans la culture. En admettant que la pratique du don est une manière d'en recevoir d'avantage, les acteurs font confiance et s'y adonne. Vu les résultats de cette recherche et en se référant à cet auteur, nous déduisons que le don



produit des effets positifs pour celui qui pose l'acte. En conséquence, à travers le don, les acteurs en entreprise trouvent satisfaction à leur besoin. De la même manière, avec l'Essai sur le don, forme archaïque de l'échange, M. Mauss (1923-1924) présente le « don s'insère » ou plus précisément le triptyque « donner, recevoir, rendre », au sein des sociétés archaïques, dans un système « social total » pour impliquer des facteurs religieux, économiques, politiques, familiaux et juridiques. Cela contribue à faire structurer le don et à le faire exister.

## Conclusion

Lorsqu'on aborde les sujets liés à la conciliation entre convictions religieuses et vie au travail, cela suscite de nombreuses controverses ou interrogations compte tenu de son aspect sensible (Les rédactions Wolters Kluwer, 2016). En effet, les contradictions entre acteurs rendent complexe certains débats au risque de compromettre le discours scientifique. Cela témoigne aussi de la méfiance des acteurs à livrer certains secrets dits des couvents. Nous partageons cette réalité qui conditionne les pratiques de terrain et nous estimons qu'il faut parvenir un jour à l'objectivité chez les acteurs. Les différents acteurs, employés ou employeurs, sont conscients des textes juridiques sur la laïcité au travail. Seulement qu'il reste beaucoup à faire dans la réalité des faits religieux en entreprise. Nous pouvons aussi laisser entendre qu'il reste un véritable leadership autour de ce phénomène. Même si dans l'ensemble on a l'air que tout va bien.

Au terme de ce travail portant sur les pratiques religieuses des acteurs dans le milieu entreprise au Bénin, nous pouvons dégager que les humains sont en conformité avec leur religion et cela n'échappe pas à leur vie professionnelle. Dans la perspective de parvenir à une synergie d'actions, du fait que chacun des humains cultive une situation religieuse et que chacun d'une manière ou d'une autre, participe à la vie d'une entreprise qu'elle soit personnelle ou collective, nous avons voulu comprendre l'effet des faits religieux surtout dans les structures privées. L'objectif poursuivi dans cette recherche étant de comprendre les raisons du recours aux pratiques religieuses par les acteurs des entreprises privées au Bénin, nous sommes parvenus à saisir quelques éléments non moins négligeables.

Les réalités observées dans le cadre de ce travail au Bénin nous font dire qu'il existe une pluralité de pratiques religieuses mais elles concourent, pour la plupart, à la prospérité, à la protection (sécurité). Nous les avons observées dans les différentes confessions religieuses en cohabitation au Bénin. Chez les chrétiens, les animistes et les musulmans, les pratiques sont en liens avec le don et sont orientées vers un être « suprême » dont nul n'ignore son existence. Des analyses faites, on retient que le don peut être vu comme un sacrifice, une offrande, une œuvre de charité, etc.

## Références bibliographiques

- BIALES, M., & GOFFIN, R. (1986). *Economie générale*. Paris: FOUCHER.
- Crozier, M., Friedberg, E., *L'Acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, 1981
- DURKHEIM, E. (1999). *Education et Sociologie*. Paris: Quadrige/PUF.
- Friedberg, E., *Jeux d'acteurs, Enjeux de pouvoirs*, DVD-ROM MAC/PC, R&O Multimédia, Paris, 2006
- HOUNGUE, K. E. (2018). *Pratiques religieuses comme source de prospérité matérielle chez les femmes du marché de Dantokpa (Cotonou) Bénin*. Mémoire de maîtrise, UAC, Abomey-Calavi.
- Karl Marx et Friedrich Engels, 1848, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Les Editions sociales, 349 p.
- Lima, Oumar. (2002). *Les facteurs de succès et causes de l'échec des entreprises en zone enclavée*. Mémoire de DEA, Université de Ngaoundéré, Ngaoundéré.
- Marcel Mauss, (1923-1924) *l'Essai sur le don, forme archaïque de l'échange*
- Marcel Mauss, 1921, *Une forme ancienne du contrat chez les Thraces*,
- Mayrargue, C. (2002). *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin: pentecôtiste et formation d'un espace public*. Thèse en sciences politiques, Bordeaux.
- OLADJEHOU, A. J. (2018). *Echecs des Petites et Moyennes Entreprises dans la ville de Porto-Novo*. UAC. Abomey-Calavi: UAC.
- Peale, N. V. (1990). *La puissance de la pensée positive*. France: Marabout.
- TIDJANI SERPOS, A. (1983). *Le dilemme*. Porto-Novo, Ouémé, Bénin: CNPMS.
- Traduction Œcuménique de la Bible, édition mise à jour en 2004, Société biblique française, édition CERF
- Les rédactions Wolters Kluwer, septembre 2016, *Fait religieux en entreprise*, liaisons-sociales.fr
- Guy, Rocher, 1968, *L'organisation sociale*, Paris, PUF.